



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.02.2025

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Vote des CFU

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Relevé de décision du Maire

• **Appel des conseillers municipaux - quorum**

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DUREUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MOULIN Christophe, MOURIER Fanny, NOUVET Jean Pierre, OUDIN Marie Laure, PARRAT Éric, SABOT Thierry, SOUCHON Patricia, VALLA Robert (19).

Excusés : CHAUDIER Florian (pouvoir à CLOT Dimitri), MORIN Colette (pouvoir à MARCON Pierrick), MOUNIER Emeline (pouvoir à Isabelle MEYNET) (3).

Absente : BEAL Corinne (1).

• **Désignation du secrétaire de séance**

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Christophe MOULIN est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sans remarque particulière, a approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

AFFAIRES FINANCIERES :

- **Vote des CFU**

Monsieur Le Maire présente les Comptes Financiers Uniques et fait lecture de la note de synthèse. (voir annexes).

La note synthétique est présentée.

Pascal GOUY ajoute qu'au budget primitif 2025 des travaux de voirie seront à prévoir tels que les réseaux de la Place et Rue Saint Martin.

Suite au rendu du diagnostic assainissement des travaux seront également à prévoir, en lien avec le HPVc, notamment au niveau du pré de la maison Malartre.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le Compte Financier Unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection.

Le Conseil Municipal élit Madame Catherine MARCON, Première Adjointe, comme Présidente de séance à l'occasion du débat relatif aux Comptes Financiers Uniques de la Collectivité (vote unanime - Madame Catherine MARCON n'a pas pris part au vote).

Madame Catherine MARCON, Première Adjointe, présente alors au Conseil Municipal les Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets annexes (assainissement, eau, lotissements Hauts de Ville, Hauts du Champ).

Monsieur Le Maire se retire et quitte la salle.

Madame Catherine MARCON, Présidente de Séance, indique alors qu'il a lieu pour le Conseil Municipal d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2024.

Vu la présentation effectuée des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Commune de DUNIERES,

Vu le montant des restes à réaliser au Budget Principal et les Budgets annexes à reporter sur le budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal (Monsieur Le Maire s'étant retiré n'a donc pas pris part au vote) après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve à l'unanimité des votants les Comptes Financiers Uniques du Budget Principal et Budgets Annexes de la Commune de DUNIERES.

Robert VALLAT fait cependant remarquer que les résultats sont en baisse et les frais de fonctionnement notamment les charges de personnel sont importants. Il rappelle la nécessité de créer de la richesse « On le fait moins ». Il précise que si DUNIERES veut récupérer l'intégralité des fonds de concours du HPVc il faut qu'elle soit en capacité financière d'investir. Il craint qu'après 2026, les fonds de concours du HPVc diminuent. Il pousse les élus à réfléchir sur les projets et à les prioriser, les subventions possibles doivent dicter les choix.

Il regrette que sa proposition de non-renouvellement de certains agents absents ne soit pas suivie. Il aurait été possible, à son sens, de gérer l'absence de la référente de l'APC/MFS, par exemple, avec les ressources internes, en faisant appel à d'autres services ou encore en réduisant les horaires d'ouverture. Il est pour lui impératif de trouver des ressources.

Christophe MOULIN convient qu'il est impératif de travailler sur les économies à faire au niveau des dépenses de fonctionnement en diminuant les dépenses et en augmentant les recettes.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire

Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il est rendu compte des décisions suivantes :

- DECISION N°01/2025
 - Marché de maîtrise d'œuvre : aménagement d'un parc de loisirs au Solier attribué à ZEPPELIN Architectes pour un montant de 39780 € HT.

Monsieur Le Maire ajoute que le projet de l'entrée Nord fera l'objet d'une présentation aux conseillers municipaux au cours d'une réunion de travail avant un passage en Conseil Municipal. Ce dossier fera l'objet d'études complémentaires notamment par rapport au risque pollution.

Monsieur Le Maire précise qu'en ce qui concerne le dossier de l'école des Sœurs, une réunion de travail en présence d'un architecte a eu lieu. Une prochaine rencontre doit avoir lieu en présence de l'EPF et de la SEM pour essayer d'attirer d'éventuels investisseurs.

Monsieur Le Maire apprécie le travail de rénovation des centres-bourgs dans de nombreuses communes.

Monsieur Le Maire fait un retour sur les opérations de recensement qui viennent de se clôturer laissant supposer une augmentation de la population. Il remercie le travail des services administratifs notamment des coordonnatrices : Evelyne et Karine.

Monsieur Le Maire informe que la réhabilitation du complexe sportif suit son cours en lien avec la météo qui complique certaines interventions.

Au niveau ressources humaines, Monsieur Le Maire salue l'arrivée de Mme Hélène SIMONET, en remplacement de Floriane PATOUILLARD comme référente APC/MFS.

Monsieur Le Maire communique des informations concernant le milieu associatif. Tout d'abord, l'association Fléchettes Duniéroise qui s'est lancée et qui attire de nombreuses personnes pour essayer cette nouvelle discipline. Une association patrimoniale qui souhaiterait se créer. Ensuite, Monsieur Le Maire rappelle l'évènement sportif de la SAPAUDIA du 20 juin 2025 avec un arrêt des cyclistes à DUNIERES.

Pierrick MARCON ajoute qu'il travaille sur le parcours du jury des Villes et Villages Fleuris en lien avec le CAUE. Des fiches ont été réalisées pour répertorier les travaux à réaliser. Ceux-ci seront effectués par les agents des services techniques et par des entreprises extérieures. Monsieur Le Maire rappelle que DUNIERES est cette année éligible au concours régional. Les jeunes seront associés et les élus espèrent un engouement des habitants pour embellir leur Commune.

Monsieur Le Maire ajoute que Pierrick MARCON va travailler sur le dossier de Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de planifier les actions à mener en cas d'évènements majeurs naturels ou autres...

Hélène DREVET remercie le club ados pour son aide lors du service du repas des aînés. Il y avait 178 inscrits. Le repas a été préparé par le restaurant La Loko et l'animation a été assurée par le groupe folklorique local Lou Machicoulis.

DATES A RETENIR

Commission finances :

Mardi 11 mars 18 h

Prochains Conseils Municipaux :

Mardi 15 avril (BP)

Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à DUNIERES, le 3 mars 2025

Le Maire,
Pierre DURTEUX



Le secrétaire de séance,
Christophe MOULIN

